



VILLE

D'AMILLYBoîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Objet :**Cimetière communaux – Tarifs 2023-2024****Date de convocation****10 novembre 2022****Nombre de Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20221116-DEL0932022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2022

Publication : 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Seize Novembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**
Adjoint (e) s au Maire,

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
M. ABRAHAM, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON,
Mme PENIN, MM. RAISONNIER, DESPLANCHES,
Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM DAUNAY, GABORET,
Mme PLICHON, MM BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
M. CHALENCON**
Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. FOURNEL
Mme MOLINA-AUBERT
Mme SAJET**

**Pouvoir à M. ABRAHAM
Pouvoir à Mme FOLY
Pouvoir à M. PATRIGEON**

ABSENTS :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

AT/N° 93/2022

OBJET : CIMETIERES COMMUNAUX TARIFS 2023-2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que sur proposition de la commission des finances réunie le 8 novembre 2022, il convient de procéder pour 2023 et 2024 à la révision des tarifs des concessions, des caveaux et des taxes funéraires dans les cimetières communaux compte tenu de l'accroissement des charges de gestion et d'entretien.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le titre II du Livre II du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux cimetières et aux opérations funéraires, notamment ses articles L 2223-15 et suivants, portant sur les tarifs des concessions et L 2223-22 sur les diverses taxes funéraires

Sur avis de la Commission des finances réunie le 8 novembre 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour les années 2023 et 2024, les tarifs suivants :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

AT/N°93/2022 (suite n°1)

DESIGNATION	TARIFS 2023-2024
CONCESSIONS	
TRENTENAIRE	176,00
CINQUANTENAIRE	552,00
TAXE D'EXHUMATION	
ADULTES	
Corps inhumés depuis - 10 ans	26,00
Corps inhumés depuis + 10 ans	18,50
ENFANTS	
Corps inhumés depuis - 10 ans	18,50
Corps inhumés depuis + 10 ans	15,70
CAVEAU PROVISOIRE	
Droits d'entrée	13,60
Indemnité de séjour par jour	13,60
Désinfection du caveau provisoire	32,00
FRAIS DE SABLAGE	
Adultes et enfants	39,00
ENTRETIEN DES TOMBES	
Adultes et enfants	96,00
DEPLACEMENT DE CORPS EN BIERE	
Adultes et enfants	26,00
DEPLACEMENT D'OSSEMENTS	
Adultes et enfants	26,00
VACATIONS DE POLICE	
	22,50

CAVEAUX D'OCCASION	DURÉE	TARIFS 2023-2024
1 CASE	30 ans	398,00
	50 ans	602,00
2 CASES	30 ans	490,00
	50 ans	694,00
3 CASES	30 ans	581,00
	50 ans	785,00
4 CASES	30 ans	673,00
	50 ans	877,00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

AT/N°93/2022

(suite n°2)

DIT que les dépenses et/ou recettes en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.